



Assemblée générale

Distr. limitée
20 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Cinquième Commission

Point 108 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007

Deuxième volet : plan-programme biennal

Incidences budgétaires des recommandations formulées dans le rapport du Comité du programme et de la coordination

Projet de décision présenté par le Président à l'issue de consultations officielles

La Cinquième Commission, ayant examiné l'état des incidences budgétaires présenté par le Secrétaire général¹ et approuvé les observations et recommandations formulées dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

a) Décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution sur la planification des programmes (A/C.5/59/L.20), le programme de travail au titre du chapitre 29 (Gestion et services centraux d'appui) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 sera modifié comme indiqué au paragraphe 3 de l'état présenté par le Secrétaire général et il faudra ouvrir un crédit additionnel de 500 000 dollars des États-Unis, aux taux initialement retenus pour 2004-2005, au sous-chapitre 29B (Bureau de la planification, du budget et de la comptabilité) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, compte tenu des règles régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve, qu'elle a établies par ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987;

b) Note que la mise en place d'un système de comptabilité analytique pourrait coûter fort cher financièrement;

c) Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, pour examen à sa soixantième session, un état exhaustif des incidences financières des différentes solutions recensées en vue de la mise en place d'un tel système.

¹ A/C.5/59/13.

² A/59/567.

